ment en vertu duquel le gouvernement devrait, pour l'adjudication de ces travaux, imposer la clause du minimum de salaire.

Le gouvernement s'y opposa, sans s'élever, d'ailleurs, contre le principe, mais en protestant contre la procédure : on ne pouvait, disait-il, trancher cette délicate question du minimum de salaire par un amendement introduit à l'improviste dans un budget; le gouvernement déclarait même que, si la Chambre votait l'amendement, il ne se considérerait pas comme lié par cette décision, l'estimant irrégulièrement prise ; il promettait, d'ailleurs, de faire de sa propre initiative, dans telles conditions qui lui conviendraient, un essai d'application du minimum de salaire. Néanmoins, l'amendement fut voté.

Jeudi le budget de l'agriculture et des travaux publics venait devant le Sénat. Là il y eut un grand tolle contre le vote de la Chambre. On y soutint qu'il était inconstitutionnel : « L'article 67 de la Constitution, dit-on, prescrit que le Roi, c'est-à-dire le gouvernement, fait seul les règlements et arrêtés pour l'exécution des lois; or l'amendement voté par la Chambre enjoint au gouvernement d'observer certaines clauses indéterminées et de prendre certains arrêtés que le gouvernement peut seul prendre dans la plénitude de son droit. »

La procédure suivie par la Chambre ne rencontra, au Sénat, aucun défenseur; le gouvernement demandait à la haute assemblée de voter le budget avec l'amendement, faisant ressortir qu'aussi bien celui-ci resterait sans effet en présence des déclarations ministérielles: mais le Sénat repoussa l'amendement; seuls les deux socialistes et quelques catholiques à tendances démocratiques s'abstinrent ou votèrent contre, en donnant à leur attitude ce seul motif que le vote désapprobatif du Sénat, bien que s'appliquant uniquement à la procédure, serait interprété parmi les ouvriers comme un acte d'hostilité au principe. Il n'y a pas de doute, d'ailleurs, que chez beaucoup de sénateurs, notamment chez tous les libéraux, l'irritation contre la procédure déguisait l'irritation contre le principe.

La Chambre s'apprêtait à finir une séance qu'elle espérait être la dernière quand elle fut avisée du vote du Sénat. Agitation, émoi, colère. Les socialistes, furieux, se mettent à déclamer contre le Sénat, les démocrates-chrétiens déclarent maintenir leur amendement ; le gouvernement explique la portée du vote du Sénat, fait de nouvelles promesses d'expérience de minimum de salaire et demande à la Chambre de voter le budget tel que le Sénat le lui a renvoyé,ne fût-ce que pour éviter un conflit. Si l'on avait voté tout de suite, nombre d'amis du gouvernement étant absents, le premier vote eût été maintenu, et la situation se fût compliquée. Heureusement un acte quelque peu autoritaire de M. Tack, député de Courtrai, qui présidait à ce moment, évita cet « accident »; brusquement, M.Tack leva la séance.

Hier le débat reprit au milieu de toute sorte de violences des socialistes à l'adresse de M.Tack et à l'adresse du Sénat. M. de Bruyn, ministre de l'agriculture et des travaux publics, déclara qu'il était prêt à inscrire le minimum de salaire dans de nombreux cahiers des charges, notamment ceux pour les travaux de maçonnerie et de terrassement. M. Helleputte proposa un ordre du jour par lequel la Chambre, en même temps qu'elle invitait le Gouvernement à appliquer le minimum de salaire, lui exprimait sa confiance. Cet ordre du jour fut adopté par un vote de droite contre gauche, quatre démocrates-chrétiens pourtant s'abstenant. Puis le budget fut voté dans la forme admise par le Sénat.

Le conflit était aplani, et le minimum de salaire n'était pas battu ; au contraire, le gouvernement avait pris des engagements formels et importants en faveur de son application ; on avait pu constater que le principe de cette mesure avait fait de grands progrès parmi les membres de la Chambre, où il n'y a pas très longtemps il eût soulevé de vives protestations, et que si beaucoup n'y étaient pas entièrement convertis, plus personne ne le repoussait à priori et ne méconnaissait qu'il valait la peine d'être l'objet d'une expérience.

Il est certain néanmoins que les socialistes vont s'efforcer de tirer parti du vote de la Chambre et de l'attitude du Sénat, en les faisant passer pour des marques d'hostilité de la majorité catholique à toute idée démocratique. Le Sénat, particulièrement, ne sera pas ménagé. Dès jeudi soir, dans un meeting bruxellois, Anseele appelait ses membres des « millionnaires enrichis du sang du peuple » (sic), des « criminels », des « lâches parmi les lâches », et leur annonçait que leur assemblée ne tarderait pas à périr.

Les socialistes chercheront aussi à dénaturer et incriminer auprès des ouvriers catholiques,très enthousiastes du minimum de salaire, l'attitude des députés démocrates chrétiens qui n'ont pas voté contre l'ordre du jour de confiance, se contentant de s'abstenir. Heureusement, partout nos propagandistes sont en campagne, et ils éclaireront les ouvriers catholiques.

LES ASSURANCES CONTRE LE CHOMAGE

La Société d'Economie sociale vient de tenir, du 1er au 6 juin courant, sous la présidence générale de M. Denys Cochin, député de Paris, et sous la présidence spéciale de M. René Stourm, inspecteur des finances, son congrès annuel. Parmi les diverses séances du congrès, l'une des plus intéressantes a été celle pendant laquelle M. Honoré, l'un des directeurs du Bon Marché, a traité du chômage dans quelques-unes des principales industries de Paris. Cette question du chômage excite, en ce moment, beaucoup d'esprits à la recherche de mesures, de lois, d'organisations quelconques de nature à améliorer la condition des ouvriers. Ainsi M. Eugène Rochetin, qui s'occupe avec soin des questions d'assurances, a été amené à traiter de l'assurance contre le chômage, notamment dans un volume qu'il vient de faire paraître sous le titre de : *Les assurances ouvrières, mutualités contre la maladie, l'incendie et le chômage.* D'autre part, quelques cantons de la Confédération suisse paraissent décidés à tenter sérieusement une expérimentation sociale et fiscale à propos du chômage. La communication de M. Honoré est donc venue à point; elle a trouvé un auditoire disposé à la recevoir avec curiosité.

Bien que cette communication ait été limitée aux *diverses industries avec lesquelles le Bon Marché* est en rapports fréquents, elle n'en a pas moins eu un caractère suffisamment général, surtout pour les industries spécialement parisiennes. Nous n'insisterons pas longuement pour rappeler que Paris est le plus grand foyer industriel du globe, tant par le nombre, la variété, l'importance des industries, que par son énorme population ouvrière. Il y a certainement à Londres des industries considérables, mais le commerce, sous toutes ses faces, dans toutes ses branches, est l'élément économique principal de Londres, de même que l'industrie est l'élément économique principal de Paris. Les différences si accusées entre la physionomie politique et sociale de chacun de ces deux immenses centres de travail proviennent, avant tout, de cette diversité dans le travail, à Londres le commerce, à Paris l'industrie.

Les industries de Paris sont, en majorité, soumises à une loi générale qu'il ne faut jamais perdre de vue, quand on traite des questions de travail; cette loi est la loi des saisons, loi qui domine dans l'agriculture, même dans le commerce et surtout dans l'industrie. Ainsi dans les pays producteurs exclusivement de céréales, le travail cesse entièrement depuis la fin de novembre — en Russie depuis le milieu d'octobre — jusqu'en mars ou jusqu'en avril. Pour les pays méridionaux de l'Europe, il y a également chômage agricole pendant les trois mois de fortes chaleurs; même chômage dans les contrées forestières. Enfin, dans les pays viticoles, où le chômage est beaucoup plus limité, les travaux de novembre à mars sont *forcément diminués.*

Si de l'agriculture nous passons au commerce, nous aurons à constater que l'hivernage est aussi dans le nord de l'Europe une époque de chômage forcé, qu'il faut subir.

Dans l'industrie, il y a certainement des branches, telles que les mines, les carrières, les fabriques de meubles, de machines, les filatures, les tissages, qui échappent à cette grande loi des saisons, du moins d'ordinaire, mais toute la branche si importante du bâtiment y est soumise, ainsi qu'une multitude de branches, notamment celle du vêtement.

Il y a donc dans la plupart des industries, des époques de chômages inévitables, aussi le salaire est-il établi d'après cette loi. Plus le chômage naturel est long — il y a à Paris des branches industrielles, occupant beaucoup d'ouvriers,exposés à un chômage naturel de quatre, de cinq, de six mois — plus le salaire est élevé. Le salaire est nécessairement fixé de manière à entretenir l'ouvrier et les siens dans les conditions normales du milieu où ils se trouvent.

De là deux conséquences directes :

1° La première condition du bien-être de l'ouvrier, surtout dans un milieu industriel où la loi des saisons se manifeste aussi rigoureuse qu'à Paris, est d'ordre moral : c'est la prévoyance. A cet égard, M. Honoré est entré dans les détails les plus curieux et les plus pénibles. Il a à peu près admis que la prévoyance de l'ouvrier parisien était en raison inverse de l'importance de son salaire. Il n'en est pas heureusement de même des femmes,qui,sous l'empire de la maternité, s'élèvent à un niveau moral et par suite à un degré de prévoyance bien différent.

Cette intervention absolument nécessaire de la femme dans les foyers ouvriers à Paris, et même dans toute la France, est un fait d'ordre supérieur que nous avons mis hors de contestation à propos d'une enquête comparative faite sur la condition des ouvriers en Europe et aux Etats-Unis il y a quelques années.

2° Les tentatives d'assurance contre le chômage ne peuvent avoir aucune chance de succès, si elles ne sont pas absolument limitées au chômage provenant d'accidents dans l'ordre économique du travail. L'ordre économique du travail, pour beaucoup d'industries, étant réglé par les saisons, il est chimérique d'entreprendre de lutter contre cet ordre. La seule chose raisonnable, c'est de donner aux ouvriers, aux générations, l'éducation économique nécessaire pour les adapter aux conditions naturelles des industries dans lesquelles ils entrent. Sous ce rapport, l'insuffisance de l'enseignement primaire est *intégrale,* pour nous servir d'une expression que nous empruntons au vocabulaire du radicalisme, on n'apprend dans les écoles primaires, à peu près rien de ce qui est indispensable à la condition sociale des enfants, mais on les sature de connaissances ridicules qui ne leur serviront plus tard qu'à s'égarer dans la direction de la vie.

Par suite, M. Rochetin, dans la quatrième partie de son ouvrage, limite l'assurance contre le chômage, assurance d'ailleurs mutuelle, au chômage *résultant de l'incendie.* L'incendie n'est, en effet, qu'un accident ; on peut soumettre au calcul les primes contre le risque du chômage résultant de l'incendie, parce que ce risque n'est pas dominé par la loi générale des saisons ou du travail, mais par la loi ordinaire des risques d'incendie.

Aussi, M. Rochetin pense-t-il « que la création d'une branche d'assurance capable de donner satisfaction aux commerçants et aux industriels et de garantir en même temps l'ouvrier et l'employé de toute perte de chômage, au point de vue des salaires, paraît parfaitement utile et justifiée ». M. Rochetin admet que l'on pourrait même assurer aux *propriétaires des immeubles incendiés les loyers* dont il est privé par le fait de l'incendie. Cette privation constitue une sorte de chômage. Mais il n'entre pas dans l'objet de notre article d'examiner la question du chômage au point de vue des patrons, encore moins au point de vue des propriétaires. Nous nous restreignons au chômage des ouvriers et employés, à la garantie des salaires leur revenant, salaires que suspend ou compromet l'incendie.

Le système préconisé par M. Rochetin consisterait à ajouter aux valeurs garanties contre l'incendie (valeur de la maison, du mobilier, de l'outillage, même des loyers du propriétaire et des profits du marchand ou de l'industriel, locataire de la maison), l'estimation des salaires des ouvriers et des employés pendant trois mois. M. Rochetin admet que ce délai de trois mois peut être tenu comme suffisant.

En fixant, de 150 à 200 fr. le montant garanti à chaque ouvrier, la prime à payer serait de 2,50 à 3 fr. an, ou de 5 à 6 centimes par semaine. Il est clair que le patron pourrait retenir cette prime sur le salaire en justifiant de l'assurance. Nous ferons toutefois une objection à M. Rochetin, c'est que le taux de l'indemnité serait singulièrement inférieur au salaire ordinaire. M. Honoré a parlé de salaires bien plus élevés. En tout cas, on ne pourrait l'évaluer à moins de 5 fr. par jour avec six jours de travail par semaine : soit 120 fr. par mois et 360 fr. pour trois mois. Et c'est là un minimum. La prime à retenir serait de 5 à 6 fr. par an.

Néanmoins, les combinaisons examinées par M. Rochetin méritent d'être étudiées. Elles peuvent offrir un nouveau champ d'exploitation aux compagnies d'assurances et une certaine amélioration aux ouvriers.

Maintenant serait-il possible d'aller plus loin et de trouver le moyen de lutter contre le chômage lui-même, en dehors de l'accident-incendie, et en dehors de ses retours annuels et périodiques, c'est-à-dire contre les interruptions de travail pendant les époques de travail régulier, ordinaire, c'est ce que, quant à présent, il est bien difficile de dire.

Aussi, loin de condamner les expérimentations qu'on va tenter en Suisse, notamment dans le canton de Glaris, nous les suivrons, au contraire, avec intérêt, pourvu qu'elles tiennent compte des lois qui président au travail. E. FOURNIER DE FLAIX.

L'ORIGINE D'UN JOURNAL

Rapidité de fabrication

En combien de temps un arbre peut-il être coupé, tranché, réduit en pâte, imprimé, transformé en un journal, distribué ? L'expérience est curieuse au point de vue de tout l'ensemble de progrès industriels qu'elle résume ; elle vient d'être faite par un fabricant de papier allemand. Voici le récit que fait de cette aventure le *Moniteur de la papeterie française,* d'après les documents fournis par le *Central-blatt für oesterreich-ungarische Papier-Industrie.*

Le 17 avril dernier, à la fabrique de papier et de pâte de bois d'Elsenthal, en présence des deux propriétaires de la fabrique et d'un notaire qu'ils avaient requis pour certifier l'authenticité de l'expérience, on abattit à sept heures trente-cinq minutes, dans une forêt proche de l'établissement, trois arbres; on les transporta à la fabrique où ils furent coupés en morceaux longs de 50 centimètres; puis on les écorça et on les fendit.

***

On monta ensuite à l'aide d'un ascenseur le bois ainsi préparé aux cinq défibreurs de la fabrique. La pâte de bois produite par ces défibreurs passa dans une des piles où elle fut mêlée aux matières nécessaires. Ce procédé étant terminé, la pâte liquide fut envoyée vers la machine à papier. A neuf heures trente-quatre minutes du matin, la première feuille du papier était finie. Toute la fabrication n'avait ainsi duré qu'une heure cinquante-neuf minutes, ce qui constituait déjà un résultat fort remarquable.

Les propriétaires de l'usine, accompagnés du notaire, se rendirent avec quelques-unes de ces feuilles à une imprimerie qui était éloignée d'environ quatre kilomètres de la fabrique. A dix heures, un exemplaire du journal imprimé était entre les mains des propriétaires; de sorte qu'il s'était écoulé deux heures vingt-cinq minutes pour transformer en un journal prêt à être expédié, le bois qui était encore à l'état d'arbre quelques moments auparavant. JULIEN CHÉROY.

NOUVELLES DU JOUR

Le referendum de Beauvais. — Le rétablissement du cortège historique de Jeanne Hachette voté.

Beauvais, 21 juin. — A la suite du referendum populaire auquel il a été procédé dans le calme le plus parfait, la population de Beauvais s'est prononcée, à une grande majorité,pour le rétablissement du cortège historique de Jeanne Hachette, avec le concours du clergé.

Une élection législative à Paris. — Un collectiviste élu

Paris, 21 juin. — 4e arrondissement. (Scrutin de ballottage). — Inscrits, 12,425; votants, 7,460; MM. Deville, collectiviste, 3,822 voix, ÉLU; Bismard, radical, 1,649; Levasseur, républicain-révisionniste, 1,642.

Il s'agissait de remplacer M. Barodet, radical-socialiste, élu sénateur.

Le résultat du scrutin a été accueilli par de nombreux cris de : « Vive Deville ! Vive la sociale ! »

Une foule nombreuse se pressait devant la mairie du quatrième arrondissement et acclamait les résultats.

M. Deville a été porté en triomphe. La police n'a pas eu à intervenir.

Une élection municipale à Paris

Paris, 21 juin. — 13e arrondissement. — MM. Rousselle fils, radical-socialiste, 2927 voix, ÉLU, Cardet, socialiste, 1882; Declercq, 453; Arnold, 203; Large, 130; Combomoreil, 65.

Il s'agissait de remplacer M. Rousselle, ancien président du conseil municipal, décédé.

La fête des « Rosati » à Fontenay-aux-Roses

Paris, 21 juin. — Aujourd'hui a eu lieu à Fontenay-aux-Roses, la fête annuelle des Rosati, sous la présidence du docteur Lancereaux, de l'Académie de médecine.

Après une station devant la statue de Fontaine, les Rosati se sont rendus dans le parc du collège Ste-Barbe, où les honneurs de la Rose ont été rendus à M. Jules Breton et à Mme Virginie Demont-Breton.

Puis a eu lieu un banquet ; des toasts ont été portés par le docteur Lancereaux et M. Jules Breton.

L'anniversaire de la mort de M. Carnot

Paris, 21 juin. — A la requête de Mme Carnot, le directeur des Beaux Arts a décidé que, comme l'an dernier,les caveaux du Panthéon seraient ouverts au public le mercredi 24 juin, jour anniversaire de la mort du président Carnot.

Les conférences socialistes au profit de la verrerie ouvrière

Paris, 21 juin. — Les socialistes ont commencé leur campagne de conférences en province.

A Chambéry, la conférence annoncée et qui avait été interdite a été donnée par M. Viviani, au Café Million.

A Reims, M. Jaurès a prononcé, au Cirque, un discours en faveur de la verrerie ouvrière. M. Mirman présidait.

Après avoir esquissé l'organisation sociale future, M. Jaurès s'est élevé contre le projet du général Billot sur le haut commandement, projet qui, a-t-il dit, constitue un grave péril, parce qu'il tend à constituer un syndicat de 12 à 15 généraux irresponsables.

Il n'y a eu aucun incident.

Les régates internationales d'Asnières

Paris, 21 juin. — Les régates internationales de 1896, à Asnières-Courbevoie, ont été favorisées par un temps splendid ; en voici les résultats :

Prix de Courbevoie : 1er, Club nautique de Paris ; 2e, Club nautique Castillonnais ; 3e, Société nautique de Semur.

Prix du Conseil général : 1er, Société Nautique de la Marne; 2e, Royal Sport Nautique; 3e, l'Union Nautique de Lyon.

Les épreuves éliminatoires du prix de l'Avenir ont donné les résultats suivants :

1er, Union nautique de Lyon; 2e, Club nautique de Paris; 3e, Club nautique Castillonnais.

Prix d'Asnières : 1er, Société Nautique de la Marne; 2e, Royal, Sport Nautique de Bruxelles; 3e, Rowing Crépe.

Prix de la Seine : 1er Société des Régates Maconnaises ; 2e, Club Nautique de Gand ; 3e, Racing Club de Paris.

Grand prix de la ville de Paris : 1er, société nautique de la Marne ; 2e, Club nautique de Gand : 3e, Rowing-Club Castillonnais, prix de Progrès.

Cette course, dans laquelle deux des équipes en ligne ont lutté bord à bord, depuis le départ jusqu'à l'arrivée s'est terminée par un dead-heat entre la Société Nautique de la Marne et l'Union Nautique de Lyon.

Les élections municipales en Alsace-Lorraine

Strasbourg, 21 juin. — Aujourd'hui ont eu lieu les élections municipales de Strasbourg. Ont été élus, 26 candidats présentés à la fois par le parti libéral et le parti catholique , 6 démocrates, et 4 socialistes.

Metz, 21 juin. — Les indigènes ont remporté la victoire au second tour pour les élections au Conseil municipal, avec une grande majorité.

Le nouveau conseil comprend 21 indigènes et 12 migrés.

Comme la question politique avait été posée par les émigrés dans cette élection, celle-ci constitue, par le fait, un échec sensible pour les Allemands.

Le résultat de l'élection a été accueilli par des manifestations de joie générale parmi les vieux Messins; qui ont marché au scrutin en rangs serrés.

Une grève monstre aux Etats-Unis

Buenos-Ayres, 21 juin. — Les employés du chemin de fer central argentin sont en grève. La circulation des trains est interrompue.

La mise en liberté du capitaine d'état major italien Ravelli

Nice, 21 juin. — Aucune preuve matérielle d'espionnage n'ayant pu être relevée contre le capitaine Ravelli, il a été mis en liberté à une heure de l'après-midi. Un arrêté d'expulsion a été pris contre lui et il a été accompagné jusqu'à la frontière par M. Nogier, commissaire spécial de la gare de Nice.

M. Lefebvre de Béhaine grand officier de la Légion d'honneur

Paris, 21 juin. — L'*Officiel* porte que M. le comte Lefebvre de Béhaine, ancien ambassadeur de France près du Vatican, est nommé grand officier de la Légion d'honneur.

Le scrutin de liste par arrondissement

Le *Figaro* publie la note suivante :

« L'idée d'un retour au scrutin de liste préoccupe le gouvernement, qui vient de prescrire dans les départements une enquête approfondie sur cette question. L'idée d'une innovation s'y fait jour, c'est celle de la création du scrutin de liste par arrondissement.

» Les arrondissements qui possèdent plusieurs députés les éliraient au scrutin de liste; les autres continueraient à élire un député. On aurait donc le scrutin uninominal dans les petits et moyens arrondissements, et le scrutin de liste dans les grands. »

A propos de l'accident du « Jauréguiberry »

Paris, 21 juin. - M. Albert Goullé, de la *Petite République,* écrivait, ces jours-ci, un violent article sur l'accident du *Jauréguiberry.* Cet article se terminait ainsi :

« Cependant nous ne pouvons nous abstenir de remarquer que dans cette épouvantable catastrophe, quatre officiers, Foret, Brown, Gros, Habert, se taillent une réclame, que les constructeurs du navire, ignares ou filous, se décernent des louanges et que tout d'abord on tend à rejeter la responsabilité sur les victimes. »

« Je ne prenais pas, on le voit, écrit aujourd'hui M. Goullé, le commandant spécialement à partie. Aussi, ma surprise fut-elle grande en décachetant, le 15 juin, une lettre à moi adressée que voici :

« Toulon, 13 juin 1896.

» Monsieur,

» Vous êtes un misérable et un inconscient pour oser prétendre que des officiers de marine se font une réclame de la douloureuse catastrophe survenue à bord du *Jauréguiberry.*

» Recevez l'assurance de mon plus profond mépris.

« FORET. »

M. Goullé a alors avisé le capitaine de vaisseau Foret que ses témoins MM. Millerand et Turot attendaient ses seconds. Jusqu'ici M.Goullé n'a pas reçu de réponse.

La santé du comte de Mérode

Bruxelles, 21 juin. — L'état de santé du comte de Mérode, député, ancien ministre des affaires étrangères,qui paraissait désespéré, s'est amélioré.

Les relations commerciales entre la France et l'Italie

Rome, 21 juin. — On assure qu'à la suite d'une lettre de M. Hanotaux, M. di Rudini a envoyé à Paris un *personnage politique avec mission d'entrer en pourparlers* pour une reprise de relations commerciales.

La catastrophe du « Drummond-Castle »

Brest, 21 juin. — On est certain maintenant que le nombre des passagers, des officiers et de l'équipage du *Drummond-Castle* était de 250, soit 104 officiers et marins et 146 passagers, dont sept embarqués à Las Palmas.

Beaucoup d'Anglais sont arrivés ici hier et ce matin ils se rendent à Molène, au Conquet et à Ouessant. L'amiral Barrera a envoyé deux torpilleurs explorer ces parages. Le nombre des cadavres est actuellement de 75.

La grève des ouvriers porcelainiers de Limoges

Limoges, 21 juin. — La commission installée à la Bourse du travail a fait apposer sur les murs de la ville un appel aux travailleurs où elle dément que des défections se soient produites parmi les grévistes et engage les céramistes à continuer la lutte. Demain cinq cents grévistes seront occupés sur les chantiers communaux. On assure qu'un certain nombre de patrons et d'ouvriers vont accepter l'arbitrage pour régler le conflit.

Carmaux, 21 juin. — Le conseil municipal a voté ce matin une somme de 200 fr. à titre de première subvention pour les ouvriers porcelainiers de Limoges,victimes de la cessation du travail.

Il a aussi émis un vœu de révision complète de la Constitution demandant la suppression du Sénat.

Un autre vœu a été émis demandant la suppression de tous les impôts existants et leur remplacement par un impôt unique sur le capital et les revenus.

Il a enfin demandé l'épuration du personnel administratif.

Placards royalistes à Carmaux

Carmaux, 21 juin. — Des placards royalistes ont été répandus à profusion à Carmaux et les portraits de M. le duc d'Orléans ont été affichés sur un grand nombre de maisons.

La politique étrangère de l'Italie

Rome, 21 juin. — *A la Chambre.* — M. Barzilaï dépose l'ordre du jour suivant qui sera développé au cours de la discussion du budget des affaires étrangères :

« La Chambre invite le gouvernement à suivre dans sa politique étrangère une ligne de conduite qui prépare et rende possible la cessation des pactes internationaux existants. »

Courses au Bois de Boulogne

Paris, 21 juin. — Prix de Croissy : 1er Goudron, 2e Guidon; 3e Mississipi. — Prix de Buzenval : 1er M. Gabriel, 2e Proscrit, 3e Epicharis. — Prix de Seine-et-Marne : 1er Lameniezan, 2e Saint-Leu, 3e Pouzac. — Prix de Longchamps : 1er Too Soon; 2e Dame d'honneur, 3e Donnet Vert. — Prix de la Jonchère : 1er Le Sagittaire, 2e Launay, 3e Charlemagne. — Prix de Grenelle ; 1er Dinette, 2e Tarabouck, 3e Osymandias.

Bulletin Météorologique

Roubaix, Lundi 22 juin 1896.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
Minuit	13° au-dessus	776 m/m	Beau temps
1 heure matin	13° »	776 m/m	»
2 heures »	13° »	776 m/m	»

Paris. — Dimanche 21 juin 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Le baromètre reste élevé dans l'ouest de l'Europe (Nantes, 772 mm.), et la dépression du nord de l'Ecosse s'éloigne sur la Scandinavie et la Russie. Le vent est faible ou modéré de l'ouest sur la Manche et du nord-ouest en Provence. Des pluies, accompagnées d'orages, sont signalées en Russie, sur le sud de l'Allemagne et l'ouest de l'Autriche. En France, il n'a plu qu'à Belfort (1 mm.).

La température continue à s'abaisser en Europe. Elle était, ce matin, de 8° à Bodo, 15° à Paris et à Valentia, 21° à Alger, 27° à Biskra. On notait : 11° au mont Ventoux, 8° au pic du Midi, 7° à l'Aigoual et au puy de Dôme. En France, le temps va rester nuageux et assez clrand. A Paris, hier et ce matin, ciel nuageux. — Moyenne d'hier, 20 juin, 17°4 égale à la normale. — Depuis hier midi température max. : 23°7; min. de ce matin, 9°3. — Baromètre à sept heures du matin, 769 mm. 7. A la tour Eiffel, maximum : 18°2 ; minimum, 11°3.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Réplique de M. Eugène Motte à M. Jules Guesde. — En réponse à la lettre de M. Jules Guesde, que nous avons publiée hier, M. Eugène Motte nous prie d'insérer ce qui suit ;

« Je continue à maintenir que notre déclaration d'accident et de décès, déposée une heure après la mort du jeune Liénesson, a été faite conforme à l'âge indiqué sur le livret de ce jeune ouvrier et aux déclarations du père de la victime.

» Le père a ensuite avoué que le livret avait été altéré, gratté, et les dates surchargées, que le certificat d'études avait subi les mêmes altérations. Nous ne pouvons être rendus responsables des fautes d'autrui : c'est ce qu'ont reconnu, il y a deux ans, inspecteurs, commissaires et gendarmes. Ils ont respecté le deuil si cruel des parents en n'ajoutant pas à leur chagrin des peines correctionnelles.

» Tous ces faits ont été connus de tous par voie de presse il y a deux ans, et j'ai le droit de dire que M. Jules Guesde a menti en feignant les ignorer et en nous accusant à la tribune du Parlement d'avoir commis des faux en écritures publiques pour dissimuler des infractions à la loi poussées jusqu'au meurtre.

» Il fait continuer dans la *Petite République* sa campagne de calomnies par un spécialiste en injures, Gérault-Richard, qui me qualifie d' « abominable industriel pratiquant le détournement de mineurs. »

» Je ne répondrai que par un mot : nous avons appliqué *intégralement* la loi de 1892 dès le mois de décembre, c'est-à-dire huit mois avant la publication du décret réglant cette loi : tous nos livres en témoignent.

» Il y a des professionnels de la calomnie. Ils ont vraiment trop d'audace et il importe de les démasquer. C'est un rôle peu agréable, mais que je remplirai.

» EUG. MOTTE. »

Le succès de l' « Ancienne » au concours de Soissons. — Nous avons annoncé que la société de gymnastique et d'armes l' « Ancienne », était partie samedi pour le concours de Soissons. Un télégramme nous apprend qu'elle y a remporté en 1re division le premier prix de section. Toutes nos félicitations à nos vaillants gymnastes. Le concours continue aujourd'hui lundi.

La mort d'un soldat roubaisien. — On nous annonce la mort d'un soldat roubaisien, M. Auguste Demeyer, soldat au 16e bataillon d'artillerie de forteresse, en garnison à Rueil.

M. A. Demeyer était revenu malade chez ses parents, rue du Fontenoy, 39, depuis le 29 février. Il est mort hier dimanche. Il avait vingt-quatre ans. Ses obsèques auront lieu mardi prochain à quatre heures, en l'église Notre-Dame.

La fête de Notre Dame du Perpétuel-Secours a été célébrée, dimanche, en l'église du Saint-Sépulcre, siège, à Roubaix, de l'Archiconfrérie établie sous ce vocable. La chapelle de la Sainte-Vierge avait été également décorée pour la circonstance.

C'est aux vêpres qu'a eu lieu la solennité. Une nombreuse assistance, composée de personnes des diverses paroisses de la ville, était présente. Après le *Magnificat,* M. le Curé du Saint Sépulcre a recommandé les diverses intentions et récité les invocations et la prière à Notre-Dame du Perpétuel Secours. M. l'abbé Delporte, aumônier de l'Hôtel Dieu, a ensuite donné un très beau sermon dans lequel, après avoir paraphrasé l'*Ave Maria,* il a rappelé les nombreux bienfaits de la sainte Vierge, invoquée sous le titre significatif de Notre Dame du Perpétuel Secours.

La cérémonie a été terminée par un salut solennel, dont les chants ont été exécutés par des jeunes filles de la paroisse sous la direction de Mlle Lehoucq. Ces jeunes filles avaient déjà chanté les vêpres en faux bourdons.

Le Cercle horticole de Roubaix a tenu, dimanche, à six heures et demie, son assemblée générale mensuelle. Après la lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée générale et de la réunion du bureau, une commission spéciale a examiné un beau lot de légumes apporté par M. Caloire, amateur à Tourcoing.

Quatre points lui ont été decernés pour cet apport.

La séance a été clôturée par le tirage de la tombola à laquelle ont participé les membres présents et dont les lots consistaient en plantes vertes et en collections de bulletins de diverses sociétés d'horticulture.

Le renouvellement partiel de la commission de la Société des Anciens Sous-Officiers français. — *Une centaine de membres de la société s'étaient réunis,* dimanche soir, au café Delattre, place de la Fosse-aux-Chênes, pour procéder au renouvellement partiel de la commission. Tous les membres sortants ont été réélus à la presque unanimité. Ce sont MM. Hagard, président, A. Devos, secrétaire, H. Cornil et R. Momont, commissaires.

Après le scrutin, le président a remercié ses collègues et leur a renouvelé l'assurance de son dévouement à la société.

De vifs applaudissements ont salué ces paroles, et un vivat a été chanté en l'honneur de M. Hagard.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP,** rue du Bois, 13, à Roubaix et dans les dépôts succursales. (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page*).

Un petit garçon lâchement frappé.— Samedi soir, vers six heures et demie, un rassemblement s'était formé rue des Longues-Haies : un homme armé d'une brosse frappait sans motif un petit garçon de douze ans, Auguste Colau, qui habite rue des Longues-Haies, cour Cornille.

Des agents arrêtèrent l'agresseur et le conduisirent au poste de police du troisième arrondissement. C'est un sieur Victor Latour, 47 ans, demeurant rue d'Alger, cour Duchatelet. L'enfant avait à la tête une blessure de cinq centimètres de longueur, heureusement sans gravité.

Il a été reconduit chez ses parents après avoir reçu les soins de M. le docteur Dubar.

Une quadruple arrestation pour coups et blessures. — Une scène qui a occasionné un grand rassemblement a eu lieu dimanche après-midi, vers six heures, rue Vaucanson. Deux jeunes gens, Henri Ghesquière, vingt-quatre ans, peigneur, demeurant rue Vaucanson, et Arthur Michiu, vingt-un ans, trieur, demeurant rue Bernard, ont été arrêtés, ainsi que les personnes avec qui ils vivaient, pour coups et blessures volontaires à une ménagère, Louise Jarin, rue de la Redoute, et à deux jeunes filles.

Tous quatre ont été écroués au dépôt du 1er arrondissement.

Un acte de probité. — Un habitant de la rue de Toulouse, M. Alphonse Combier, a trouvé samedi soir, rue de l'Alma, un porte monnaie contenant une somme de 21 fr. 16. Il s'est empressé de le porter au poste de police du premier arrondissement où le propriétaire, M. A. Mulliez, demeurant rue du Grand Chemin, est venu le réclamer peu de temps après.

Menus faits. — Un peintre, Louis Catteau, 13 ans, demeurant rue Perrot, a été assailli, rue Galilée, par le chien de M. Delplanque, entrepreneur, qui lui a déchiré le pantalon. M. Delplanque s'est engagé à lui en restituer la valeur.

A la librairie du « Journal de Roubaix ». — Traditions culinaires, l'art de manger toutes choses à table — par la baronne STAFFE. 41426

Croix. — *Classement des rues.*— Par arrêté préfectoral, les rues formant le contour de l'église Saint-Pierre et le parvis de cette église sont classées parmi les voies publiques de la ville.

Flers. — *Le grand festival international de musique.* — C'est hier dimanche qu'a commencé le grand festival international d'orphéons, harmonies, fanfares et trompettes, organisé à Flers par la « Fanfare Municipale » et l'« Union Chorale » sous les auspices de la municipalité. Voici la liste des sociétés qui y ont pris part :

Flers-Bourg, Fanfare municipale. — Flers-Bourg, Union chorale. — Lys-lez-Lannoy, Union des Trompettes. — Flers-Breucq, chorale « la Liberté ». — Faches-Thumesnil, Jeune harmonie. — Roubaix, « l'Ancienne », trompette. — Lille, « Lyre des Travailleurs », chorale. — Hem, Harmonie municipale. — Hellemmes, Union chorale. — Wasquehal, Fanfare. — Lille, « Chorale enfantine ». — Roubaix, « les Mélomanes roubaisiens ». — Wambrechies, Fanfare. — Lille, « les Sans-Soucis ». — Croix, Harmonie municipale. — Lille, « l'Esquermoise », chorale. — Roubaix, « Saint-Sépulcre », chorale. — Lille, « le Mandol-Club », mandolinistes. — Lille, « la Jeune France », chorale. — Hellemmes, Fanfare municipale. — Flers-Breucq, Fanfare. — Wasquehal, « les Amis réunis », chorale. — Lesquin, « la Concorde », harmonie. — Roncq, « Union bienfaitrice », chorale. — Cysoing, « l'Avant-Garde », trompettes. — Lille, « l'Union de Lille », chorale. — Forest, fanfare « Sainte Cécile ». — Tourcoing, « les Folichons », chorale.

Lezennes, Fanfare Municipale. — Roubaix, « L'Echo Lyrique », Chorale. — Lys-lez-Lannoy, Union Chorale. — Leers, La Philharmonie. — Lille, « L'Union des Jeunes Intimes », Chorale. — Croix, Les Trompettes. — Lille, « L'Aurore » Chorale. — Lille, « Les Longues-Mèches ». Chorale. — Hellemmes, Harmonie Municipale. — Saint-André-lez-Lille, Union Chorale. — Annappes, Harmonie Municipale. — Lille, « L'Union Vaubanoise », Chorale. — Wasquehal, « La Jeune France », Harmonie. — Anstaing, Trompettes « Les Amis Réunis ». — Tourcoing, « Orphéon Tourquennois ». — Ascq, Philharmonie. — Forest, Union Chorale.—Sainghain, Fanfare Municipale. — Lezennes, « Ligue des Bienfaiteurs », Chorale. — Lille, « Le Club Moderne du Nord », Chorale. — Lille, « Les Lièvres », Chorale. — Trompettes de l'Epeule. — Roubaix, Chorale « Exentrique du Fontenoy ». — Croix, Union Chorale. Lille, « Les Mimik's Club « Chorale. — Fives, Harmonie.

Dans la matinée, à partir de onze heures, les sociétés ont été reçues à l'entrée du village par des délégués qui les ont conduites à la mairie où les vins d'honneur leur ont été offerts.

A trois heures et demie, toutes les sociétés se sont réunies sur la route de Launoy et ont été passées en revue par la municipalité et les membres de la commission organisatrice.

Puis elles se sont formées en cortège pour parcourir les principales rues de la commune. En tête marchait M. Goube, maire, ayant à ses côtés quelques membres du conseil municipal ainsi que M. Théry, le dévoué secrétaire de la commission du festival.

Avant de se disloquer, le cortège a défilé devant la commission. Une société chorale, dont il nous a été impossible d'obtenir le nom, a chanté l'*Internationale,* en passant devant l'estrade officielle.

Des murmures se sont alors fait entendre dans la foule.

Puis, les sociétés se sont séparées pour se rendre chacune au kiosque qui leur avait été indiqué, et le festival a commencé.

Une foule nombreuse a applaudi les morceaux qui ont été exécutés.

— *Journée de lundi.* — Aujourd'hui lundi aura lieu, à six heures du soir, dans la salle de la mairie, le tirage au sort des primes.

A sept heures, la *Fanfare Municipale* et l'*Union Chorale donneront* un concert sur le kiosque de la Grande-Place.

Toufflers. — *La ducasse.* — Dimanche a eu lieu la ducasse de Toufflers. Cette fête a été très animée et les baraques, installées sur la Place, ont reçu de nombreux visiteurs.

Communications

La température de l'Ecole de natation — Voici quelles ont été les températures relevées à l'Ecole de natation dans la journée du 21 juin : 5 heures du matin, +22° centigrades; 3 heures du soir, +2[illegible]° centigrades; 8 heures du soir +22° centigrades.

Un livre nouveau de Tante Rosalie. — *Les 52 semaines de Tante Rosalie.* — Ouvrage contenant recettes, indications, procédés inédits; éclaircissements et développements sur les matières traitées dans les ouvrages précédents du même auteur. Les 52 semaines complètent heureusement les propos de Tante Rosalie. Les personnes qui possèdent ce dernier ouvrage feront une acquisition utile en y joignant les 52 semaines. Elles se vendent à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 1.75, et 2 fr. par poste.

HUILE D'OLIVES SURFINE (garantie pure, non fruitée). En flacons d'origine, cachetés : Ed. Santelli et Cie, Marseille. Le litre, 2,50. Dépôt : Pharmacie Delabaere, 31, rue d'Inkermann. 3020—41530

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

La ducasse. — Un temps superbe — ciel voilé par des nuages qui de temps en temps tempéraient l'ardeur du soleil — a favorisé la ducasse de Wattrelos.

Le monde n'a cessé d'abonder à Wattrelos durant tout l'après-midi. Les baraques, de tout genre ont fait d'excellentes recettes. Aucun incident à signaler.

LES EXCURSIONS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Excursion du 28 juin 1896

Départ de Lille, 7 h. 05; arrivée à Hazebrouck, 7 h. 58. — Départ pour Godeverschelde, 8 h. 40. Montée du *Mont-des-Cats* à pied (1\|2 heure); Visite du nouveau monastère (architecte M. Paul Destombes); Réception par le R. P. Abbé Dom Jérome à 10 h. 1\|2. — A 11 h. 1\|2, départ pour Bailleul (en voiture) par le Mont-Noir. Dîner à 1 heure *Hôtel du Faucon.* 2 h. 1\|2, 1° visite de l'Hôtel-de-Ville, réception par M. le Maire; 2° Musée Depuydt; 3° Asile des aliénés. — Départ de Bailleul, 6 h. 49; arrivée à Lille 7 h. 30. — Coût 12 fr. — Organisateurs : MM. Paul Destombes et Ch. Derache.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Les calomnies de M. Dron. — Un journal de Paris, la *Vérité,* a reçu et publié la lettre suivante :

« Tourcoing, 18 juin.

» Cher monsieur Roussel,

» M. Dron, député de Tourcoing, a réédité mardi dernier, à la Chambre, ses mensonges sur l'oppression de conscience des ouvriers dans les établissements où est établie la confrérie de Notre-Dame de l'Usine.

» Nous avons déjà en plusieurs circonstances prouvé l'absurdité de ces déclarations, et pour en convaincre tout homme *sincère, il suffit de dire, en ce qui concerne Tourcoing, que sur* 60 établissements industriels, 15 seulement ont chez eux la confrérie, que dans ces 15 établissements 1,600 ouvriers sur 5,000 ont donné leur adhésion à la confrérie.

» Si dans ces dernières usines les 2\|3 des ouvriers ne font pas partie des œuvres, c'est qu'en réalité aucune autorité n'entrave la liberté de conscience, et si l'on compare ce nombre des 2\|3, soit 1,600 au chiffre de 18,000, représentant le nombre d'ouvriers hommes dans les 60 usines de Tourcoing, on est persuadé que, la contrainte eût-elle été imaginée, ce qui n'a jamais existé, serait restée lettre morte et aurait été condamnée d'avance à un avortement très préjudiciable aux intérêts du patron.

» La vérité se trouve dans une pensée émise le lundi de la Pentecôte, lors de la réunion présidée par Mgr Sonnois, réunion dont vous avez bien voulu reproduire le compte rendu.

» Je disais : *Dans ce milieu* (où la religion est en honneur) *la jeune fille est plus respectée, le jeune homme moins livré aux plaisirs corrupteurs et l'homme conserve sa liberté de bien faire sans être poursuivi par les sourires et les sarcasmes des libertins et des incrédules.* C'est bien le résultat obtenu, c'est ce que nous cherchons.

» Si vous jugez devoir relever l'accusation de M. Dron, en développant l'idée que je me permets de vous suggérer, vous ferez comprendre une fois de plus, dans les milieux sérieux qui vous lisent, le but de nos efforts, et peut-être aurez-vous comme résultat d'augmenter en France le nombre des patrons chrétiens.

» Recevez, cher monsieur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

» TIBERGHIEN-MOTTE. »

Le danger de descendre du car à la marche. — Dimanche après-midi, un employé du télégraphe, M. C..., était monté sur le car électrique, pour se rendre à la gare des Francs : il commit la grave imprudence de vouloir descendre rue de la Vigne, alors que la voiture avait encore une assez grande vitesse : il fut projeté en avant et en tombant il se fit d'assez graves contusions au côté gauche de la figure.

La vérification du lait.— M. Besson, commissaire du premier arrondissement, a vérifié dimanche le lait chez quinze marchands au détail ; il n'y a eu lieu de relever aucune contravention.

Deux vélocemen en défaut.— Samedi, vers dix heures du soir, deux vélocipédistes, dont les machines n'étaient pas munies de la lanterne réglementaire, ont été pris en contravention sur la Grand'Place.

Mouvaux. — *Descente du juge d'instruction.* — C'est par le car de 6 h. 1\|2 du soir, que M. Delaié, accompagné de son greffier M. Doré, est arrivé samedi à Mouvaux, où l'attendaient M. Lecomte, maréchal des logis de Tourcoing, et deux gendarmes. Il s'est aussitôt rendu aux Cent Maisons.

Nous avons parlé dernièrement de l'arrestation, à Croix, d'un sieur Van Geert et d'une femme Calis, avec laquelle il vivait maritalement, sous l'inculpation d'émission de fausse monnaie; on sait dans quelles circonstances Van Geert est parvenu à s'échaper: la femme seule est restée entre les mains des gardes.

Le fuyard se rendit en toute hâte à son domicile, aux Cent Maisons, déménagea, laissa les plus gros meubles chez un voisin et on ne le revit plus ; on le croit à Gand. La maison était donc vide, à l'arrivée des magistrats.

Comme objet suspect on n'a trouvé qu'un vase, d'assez petites dimensions, en terre réfractaire, et ayant pu faire l'office de creuset.

Neuville. — *Une importante fraude d'allumettes.* — Dimanche, à neuf heures du matin, le sous brigadier Eugène Dubus et le préposé Philibert Ducloux, du bureau du Risquons Tout, en surveillance à environ 300 mètres de la frontière, poursuivirent longtemps deux fraudeurs qui avaient jeté leurs charges en les apercevant ; ils ne réussirent qu'à en capturer un qui déclara se nommer Jean Godefroy, bâcleur, âgé de seize ans, né à Tourcoing, demeurant à Neuville.

Les deux charges se composaient de 74.000 allumettes de fabrication étrangère, valeur 74 francs.

Marcq. — *Concert par les sociétés de Marcq.* — A l'occasion de l'inauguration de l'association des anciens élèves de l'école du Pont, un concert a été donné dimanche dans la cour de cette école, par les sociétés suivantes : la musique du Pont, la musique municipale, les chorales du Pont et du Bourg. L'exécution des morceaux a été irréprochable.

Marcq-en-Barœul.— *Conseil municipal.*— Le Conseil municipal se réunira, lundi 22 juin, à six heures, en séance ordinaire de mai.

Voici l'ordre du jour :

1. Emploi de grès à provenir de la route départementale. — 2. Budget primitif communal de 1897.— 3. Règlement du cimetière.— 4. Règlement de police; police des mœurs.— 5. Chemin de fer du Nord; abris aux halles de Rouges-Barres.— 6. Trains-Tramways ; arrêt au Plouick. — 7. Compte et budgets des Fabriques des deux paroisses. — 8. Assistance médicale gratuite.

Vous êtes propriétaire

Vous avez une maison, un terrain à vendre ou à louer ?

Vous trouveriez aisément des acheteurs ou des locataires, *si on le savait.* Et le seul moyen pour qu'on le sache, c'est de l'imprimer fréquemment dans le journal qui est lu par tout le monde.

LILLE

Les « trois huit ». — A dater du 1er juillet prochain les employés de la mairie seront astreints à un travail de huit heures au lieu de six. La journée sera ainsi répartie : le matin, de 8 heures à midi ; le soir, de 2 heures à 6 heures. Les bureaux seront ouverts au public de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

La mort de M. Leloir. — L'autopsie du corps de M. Leloir a été pratiquée samedi, à 5 heures du soir, à la Faculté de médecine, par M. le docteur Castiaux, aidé de M. Tavernier, chef de clinique du défunt. La mort paraît devoir être attribuée à une congestion pulmonaire.

Le corps, remis en bière, a été de nouveau transporté à son domicile vers dix heures du soir.

La fête au profit des écoles libres. — La foire aux plaisirs organisée dans les jardins de Mme Auguste Scrive, au profit des écoles libres de la ville de Lille a eu le plus grand succès. Le beau temps avait attiré une foule considérable.

Des dames et des jeunes filles appartenant au meilleur monde tenaient les divers bazars et magasins. De nombreux jeunes gens remplissaient avec zèle les fonctions de commissaires.

La fête du soir a été le grand succès de la journée : les fontaines lumineuses, le feu d'artifice, l'illumination des jardins à la lumière électrique ont successivement charmé le public.

La recette a certainement été très brillante : c'est la seule récompense qu'ambitionnaient d'ailleurs les organisateurs. Qu'il nous soit cependant permis de leur adresser nos félicitations pour le dévouement dont ils ont fait preuve.

Le certificat d'études. — On vient de décider, au ministère de l'instruction publique, que les épreuves facultatives prévues à l'article 260 de l'arrêté du 18 janvier 1887 (dessin linéaire et agriculture), pour l'examen du certificat d'études primaires, pourront être subies, soit en même temps que l'examen, soit séparément, à la session suivante.

Il en sera fait mention sur les certificats déjà obtenus.

Union commerciale de Lille. — L'assemblée générale trimestrielle de l'Union commerciale de l'arrondissement de Lille aura lieu mardi prochain 23 courant, à huit heures et demie du soir, dans la salle des Orphéonistes, rue Jean-Roisin, 5, au premier.

Ordre du jour : 1° Compte-rendu des travaux; 2° Exposé de la situation financière; 3° Syndicat de publicité; 4° Propositions diverses.

Au Vélodrome Lillois. — Par suite du temps incertain, il y avait peu de monde, dimanche, au Vélodrome.

Dans la première course régionale juniors, première série, Coq de Tourcoing a obtenu le troisième prix.

Dans la quatrième course, vétérans, Liseron de Roubaix, a obtenu le deuxième prix.

La réunion fut terminée vers 6 heures, par le record du kilomètre qui a été battu par Dinand en 1 minute 27 secondes 1\|5.

Venaient ensuite, Lerique, Courbe, Liseron, Vandeburie, Coq et Leclercq.

Nominations ecclésiastiques. — M. Richez, vicaire à Noyelles, est transféré à Elincourt. M. Lemaire, professeur à l'Institution de l'Assomption, à Bavai, est nommé vicaire à Noyelles.

CONSEIL MUNICIPAL DE BONDUES

Le Conseil municipal de Bondues s'est réuni dimanche à onze heures sous la présidence de M. d'Hespel, maire.

Etaient présents : MM. Desbonnets, Despatures, adjoints ; Couvreur, Crépel, Debucquoy, Deheule, Delefortrie, Dumont, Devemy, H. Lebrun, Lehoucq, Picavet, de la Serre, conseillers.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. le Maire donne communication de l'exercice financier de 1896 pour le Bureau de bienfaisance et pour l'hospice.

Pour le bureau de bienfaisance, l'excédent des recettes était, au commencement de l'année, de 1112 fr. 39. Il a été déjà prélevé 487 fr. 10, puis tout dernièrement 200 fr. Or, ce secours a été attribué à quelques privilégiés, au lieu de l'être à tous les nécessiteux. M. le Maire demande au conseil s'il y a lieu d'approuver ce prélèvement fait par la commission administrative du bureau de bienfaisance.

M. Despatures, adjoint, fait remarquer qu'il est inutile de protester à la Préfecture, qui resterait sourde ou ne répondrait que pour faire connaître au Conseil municipal de Bondues que les faits de partialité du Bureau de Bienfaisance ne sont pas de la compétence d'une assemblée municipale.

Plusieurs conseillers répondent qu'il ne faut pas approuver le prélèvement, sinon la commission administrative fera encore pis l'année prochaine.

Finalement le Conseil, considérant que la situation budgétaire du bureau de bienfaisance ne permet pas une libéralité de 200 francs vote le budget du Bureau de bienfaisance à l'exception du dernier prélèvement.

Il décide aussi de réserver une somme de 500 francs pour compenser les familles lésées par la décision de la commission du Bureau de bienfaisance.

Budget de l'hospice. — L'excédent de l'exercice est de 1263 fr. 02.

Budget additionnel de 1896. — Le reliquat de 1896 était de 18.660 fr. 60. Ce reliquat, par suite de diverses dépenses effectuées pour le chemin Georges, l'assistance des vieillards à domicile, les frais de recensement, l'assistance médicale gratuite, sera ramené à 9 532 fr. 80.

L'exercice précédent s'était clôturé par un excédent de 7.613 fr. 32.

Budget primitif de 1897. — Il diffère peu de celui de 1896.

Une somme de 200 f. est votée pour secours extraordinaires à l'occasion de la Fête Nationale.

Une autre de 300 fr. sera partagée entre les sociétés sérieuses de la commune.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 41.358,55.

La séance est levée à une heure.

CONSEIL MUNICIPAL DE RONCQ

Le Conseil municipal de Roncq s'est réuni samedi à six heures et un quart du soir, en session ordinaire de mai.

Etaient présents : MM. Lepoutre, adjoint ; J. Bonduel, E. Bonduel, J. Casier, L. Castelle, H. Catteau; L. Chombart, J. Cornard, H. Delannoy, E. Delobel, A. Destombes, L. Destombes, E. Lecomte, A. Leys, H. Manessiez, H. Selosse, L. Wallecamps, K. Lecomte, L. Gallois, H. Chombau, conseillers.

Excusés : MM. L. Vienne, adjoint et A. Catteau, conseiller.

La séance est présidée par M. Lepoutre, adjoint. M. Decottignies, secrétaire communal, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 mai dans laquelle avait été installé le Conseil élu et nommée la municipalité.

Election d'un secrétaire. — On vote ensuite par bulletins secrets pour l'élection d'un secrétaire. M. L. Chombart, qui obtient 19 voix, prend place au bureau.

Election du maire.— On doit alors procéder à l'élection d'un maire, en remplacement de M. Edouard Bonduel, démissionnaire.

M. Lepoutre cède la présidence de la séance à M. J. Bonduel, doyen du Conseil.

Au dépouillement des votes : M. Gustave Lepoutre obtient 20 voix, contre un bulletin blanc; en conséquence M. Bonduel proclame le nouvel élu maire de la commune.

M. Lepoutre, avant de reprendre la présidence de la séance, remercie tous les conseillers de l'honneur et de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner; il espère que tous voudront bien l'aider dans l'accomplissement de la tâche qu'il vient d'accepter.

Commission de l'hospice. — Il s'agit de nommer deux membres à la commission de l'hospice en remplacement de MM. L. Destombes et H. Manessiez, sortants. Ces deux conseillers qui obtiennent respectivement 19 voix et 16 voix, sont désignés de nouveau pour faire partie de la commission.

Bureau de bienfaisance. — Les deux membres sortants sont MM. E. Couvreur et H. Manessiez, ce dernier déclare ne plus accepter le renouvellement de son mandat.

A la suite du vote, MM. E. Couvreur et L. Destombes-Dewumeaux sont désignés par 19 et 15 voix.

La séance est levée à sept heures et un quart.

Concerts et Spectacles

La représentation de « La Belle Limonadière » à l'Hippodrome. — La représentation de « La Belle Limonadière » a été donnée, dimanche, sur la scène de l'Hippodrome, devant une assez belle salle.

La troupe de passage a très bien interprété le drame émouvant de MM. Mabalm et Périgaud. Comme dans beaucoup de pièces de ce genre, le fond de l'intrigue est un assassinat dont on accuse un innocent. La recherche opérée par le fameux policier Vidocq en constitue tout l'intérêt.

On a beaucoup applaudi MM. Chelles qui remplissait le rôle de Vidocq; Chimène qui a fait rire en jouant Coco-Latour; Mondet ; Mmes Suzanne Munte et René de Pontry.

En résumé *La Belle Limonadière* forme un spectacle des plus intéressants surtout pour les amateurs du drame populaire.

AU VÉLODROME ROUBAISIEN

Malgré le temps incertain et le vent violent de dimanche, il y avait salle presque comble au Vélodrome. Le public, hésitant,est surtout venu à partir de trois heures et demie, et on peut l'évaluer à 5,000 personnes.

La réunion, au point de vue sportif, s'est forcément ressentie du temps, car le vent ne permettait guère de battre les records si haut placés, visés par Cissac et Champion. Ce dernier a eu, du reste, dès les premiers kilomètres, une défaillance inexplicable, due surtout à une indisposition qui l'a fait doubler rapidement par Cissac.

Dès lors, celui-ci avait match à peu près gagné, et n'avait plus qu'à marcher pour les records, ce qu'il a fait avec un très grand courage, mais infructueusement, car il avait contre lui,avec le vent, un élément d'insuccès contre lequel les meilleures qualités ne peuvent rien.

Un accident survenu à l'une de ses équipes est encore venu diminuer ses chances et il n'a pu faire mieux que de couvrir les 50 kil. en 1 heure 5 minutes 54 sec. 2\|8, ce qui constitue une performance remarquable étant données les circonstances, mais qui reste un peu en-dessous du record qui est de 1 heure 4 minutes 17 secondes.

Plusieurs chutes se sont produites pendant le match, sans produire d'accidents graves, tout se bornant à quelques égratignures.

C'est l'équipe Dutrieux-Lejeune Lemaire-Cognon, qui est tombée la première, ayant dans sa roue Champion qui a pu heureusement passer à l'extérieur. L'équipe Delansorne-Marsan-Delatour a brisé sa chaîne un peu plus tard en faisant un brusque démarrage ; enfin, Champion est tombé deux fois, collant de trop près à ses entraîneurs. Le courageux coureur n'en a pas moins poursuivi sa course, aux applaudissements du public.

Le gros succès de la journée a été pour la course de machines multiples qui a décidément le don de passionner le public.

Les tours contre la montre ont été faits extrêmement vite par la plupart des équipes, dont trois ont pu égaler le record de Macdonald de 21 sec. 4\|5. Les deux équipes roubaisiennes Accou frères-Bodard et Delespierre-Lagouge-Chrétien ont fait le temps égal de 22 seconder.

La finale de cette épreuve a été splendidement menée par l'équipe Benoit que les concurrents Maillard et Prévost n'ont jamais pu passer et qui a battu le record des 3 kilomètres.

La course juniors a été aussi extrêmement intéressante et a marqué un triomphe pour les couleurs roubaisiennes, Lagouge et Blin enlevant dead-heat les 1er et 2e prix.

La première série de cette épreuve est à noter pour la magnifique course fournie par le Roubaisien Decoeyère, qui a mené tout le dernier tour, battant Perrot, et ne se faisant prendre la première place par Delabille que sur le poteau d'arrivée.

Nous donnons ci-dessous les résultats techniques de la journée :

Régionale juniors. — 1re Série : 1er, Delabille; 2e, Decoyère. — 2e Série : 1er, Lemaire; 2e, Blin. — 3e Série : 1er, Lagouge; 2e, Lejeune. — Finale : 1er, Lagouge et Blin dead-heat; 3e, Lemaire; 4e, Delabille.

Match Cissac-Champion, sur 50 kilomètres. — 1er Cissac en 1 heure 5 m. 54 s. 2\|5.

Les 10 kil. ont été couverts en 12 m. 55 s. 2\|5, les 20 kil. en 26 min., les 30 kil. en 39 m. 10 s. 2\|5, les 40 kil. en 52 m. 35 s. 3\|5 ; dans l'heure 45 kil. 188 mètres. Champion à 6 tours.

Triplettes et quadruplettes. — Séries d'un tour de piste. — Equipe triplette Delabille, 22 sec. 1\|5 ; équipe quadruplette Maillard, 21 sec. 4\|5 ; équipe triplette Delespierre, 22 sec.; équipe quadruplette Benoit, 21 sec. 4\|5; équipe quadruplette Prévost, 21 sec. 4\|5; équipe quadruplette Dutrieux, 22 sec.; équipe quadruplette Demester, 22 sec. 2\|5 ; équipe triplette Accou, 22 sec.

Finale 3000 m. entre les trois meilleurs temps : 1er, quadruplette Benoit ; 2e, quadruplette Maillard; 3e, quadruplette Prévost.

***

Ce soir, au Vélodrome, réunion à six heures précises, avec une course pour les coureurs roubaisiens, le match Decoeyère-Gilman et la tentative du record des 10 kilomètres par Cissac, entraîné par ses quadruplettes.

La réunion commencera à six heures précises par les séries de la course locale, et sera terminée vers sept heures et quart au plus tard.